

TRANSITION ECOLOGIQUE
COMPTE-RENDU DU mercredi 17 janvier 2024

Présents : Muzart Pascal, Allier Joël, Chemin Christophe, Balzano Dominique, Thiriet Damien, Baux Olivier, Alizay JP, Colombat Bernard, Meunier Alain, Andorin Jean, Brette Raymonde, Blanchard Françoise, Pecheux Daniel, Andriol René et MC, Fillon Tiphonie.

excusés : Chevron Peggy, Mounier julie, Besacier PE.

Destinataires du compte-rendu : élus / membres du groupe de travail / les habitants

Ordre du jour :

- 1- Intervention de M. Duverne, représentant la société Bouygues Telecom et de Mme Cottet, Eiffage
- 2- Renouvellement du bail avec l'association des chasseurs du Mourier.

DECISIONS PRISES	A RETENIR (à destination des secrétaires de mairie)
<p>Le projet de Bouygues sera proposé en délibération en conseil municipal. Reste la négociation du tarif de location à effectuer et établir le dialogue avec les voisins du projet.</p> <p>Renouveler le bail avec l'association des chasseurs du Mourier en revalorisant le loyer.</p> <p>Organiser une réunion sur le thème de la chasse.</p>	<p>Inclure dans la délibération que ce choix est pris car le contrat avec Free pour les antennes du bourg sera dénoncé.</p>

1- Intervention Bouygues

M. Duverne : Chargé des relations extérieures pour Bouygues dans le département de la Loire.

Informations pendant la diffusion du document :

Etat des lieux : Aujourd'hui il n'y a qu'un seul relais Bouygues sur la commune.

Sur la Commune, il y a 2 relais avec plusieurs opérateurs et un relais Free dans le bourg

Le projet sera partagé avec SFR. Les deux opérateurs vont fonctionner de la même façon.

Objectifs fixés par l'État :

RRF : réseau radio du futur : création du ministère de l'intérieur pour une utilisation commune par les services de secours. Pour cela il faudra des réseaux 4G des opérateurs.

Obligation de couverture : L'État l'exige, notamment aussi pour les réseaux ferrés. Il faut aussi une qualité de service, même quand les réseaux sont sollicités ou saturés. A savoir que tous les ans les données mobiles augmentent de 30 % en moyenne pour les 4 opérateurs.

L'ingénierie du réseau fait que les relais ne doivent pas être trop loin des lieux de présence des usagers et des habitations.

Le projet :

Le pylône qui va être construit appartiendra à Cellnex, propriétaire de pylônes qui louent aux opérateurs (SFR, Bouygues, Free et Orange + réseaux publiques). Donc d'autres opérateurs pourront s'installer.

La première obligation sur Ambierle est de couvrir la voie SCNF. Puis le bourg.

Les contraintes :

Zone AVAP avec contraintes ABF vers Rouillères. Il y a aussi le système Eboo, il ne faut pas de contrainte par rapport aux vols des hélicoptères.

En tenant compte de ces objectifs et contraintes, l'emplacement devrait être autour de la voie, hors zone ABF et si possible sur un terrain communal.

Bouygues privilégie les terrains communaux.

La zone du stade a été retenue. Ce serait plus précisément le terrain derrière le stade et les terrains de tennis, contre la haie.

Un repérage avec drone a été fait. Le pylône fera 30 m de haut et sera conçu pour accueillir Bouygues, SFR et un autre opérateur. Pour un 4ème opérateur, il faudra adapter la structure.

Questions :

Comment est-ce qu'on peut gérer l'accueil d'un 4ème opérateur? Comment sera défini le 4ème ?

- ⑨ Les contrats de location Cellnex autorisent le rajout pour accueillir un 4ème.

Est-ce que ce sera pour accueillir la 4G ou la 5G ?

- ⑨ La 4 G aujourd'hui et la 5G demain. Car il faut augmenter la capacité des réseaux en installant une nouvelle bande de fréquence qui est la 5G. Aujourd'hui il n'y a pas besoin d'implanter la 5G sur ce pylône, par contre dans 10 ans, ce sera sans doute le cas, notamment pour les entreprises qui le demanderont.

Peut-être que dans 10 ans, l'état imposera la 5G ?

- ⑨ La modification sur le relai sera notifiée par information à la mairie.

Robin des toits est intervenu pour mesurer les ondes des antennes dans le clocher pour la 4G, il y a deux ans et demi. Sur 3 critères la norme était dépassée. Les antennes, même éloignées des lieux d'habitations pourraient être un risque à long terme. Aux Etats-Unis, certains États voient apparaître des cas de cancer du cerveau.

- ⑨ Aux Etats Unis, il n'y a pas de 5G c'est le CDDRA. Ce sont des fréquences similaires. Sur cartoradio.fr sont indiquées les fréquences, les technologies et les directions. 9 demandes de mesure ont été faites en 2020. Les niveaux de référence dangereux des opérateurs sont bien au-delà de ce qui a été mesuré. Le principal émetteur est le téléphone portable. Car le téléphone émet pour rejoindre le relais. Plus il est éloigné, plus le téléphone émet. Cartoradio.fr c'est l'État, si nous faisons appel à une société privée, indépendante, elle trouvera des mesures au-dessus des normes, c'est certain, c'est toujours le cas.

Le débat de ce soir n'est pas de se dire pour ou contre les antennes. Il s'agit de voir si le projet mérite d'être étudié.

La santé publique est de la responsabilité de tout le monde. Ce pylône pourrait résoudre le problème des antennes Free du bourg.

Si le relais Free est déplacé, il y a aura une incidence sur la qualité du réseau. Cellnex ne cherchera pas à installer un autre pylône.

Il est rappelé que des particuliers sont sur les rangs pour accueillir l'installation envisagée et que notre position à prendre ce soir ne concerne que le fait de prendre ce relai sur notre territoire communal.

Qu'en est-il du rayonnement pour les maisons autour ?

- ⑨ Les faisceaux ne seront pas dirigés en direction des maisons.

Est-ce que les opérateurs s'additionnent ?

- ⑨ 1+1 opérateurs égal 1,4 opérateurs.

Le 3ème opérateur sera en dessous ? Est-ce que ce sera un handicap ?

- ⑨ Non la hauteur du pylône prévoit de l'accueillir aussi efficacement, le fait que les arbres sont plus bas ne gênera pas la couverture de l'opérateur.

Un relais couvre à peu près 4 kms mais tout dépend de la topographie.

Le Tivoli sera bien couvert (réponse à une question). Le 4ème, s'il doit s'installer, se mettra au-dessus. Tout le bourg va bénéficier de cette couverture.

Comment se passe la location ?

- ⑨ 50 m² sont louées pour un bail de 12 ans. Ce sera une location et non un achat de terrain. Dans la location, il y a une obligation de remise en état du terrain en cas de fin de contrat.

Est-ce que la voie d'accès fait partie du contrat ?

- ⑨ Pas besoin de louer l'accès, il y aura une servitude, un droit de passage en fonds et tréfonds.

Quelle est la puissance pour alimenter un pylône ?

- ⑨ 6KW.

Quel sera le tarif de la location ?

- ⑨ Cela n'est pas encore décidé et reste à négocier.

Quel est le dernier montant de location attribué par Cellnex ?

- ⑨ Cela dépend de l'objectif. Ce serait de 3000 à 5000 euros par an.

Comment se passe le marché ?

- ⑨ Bouygues aura le mandat pour discuter au nom de Cellnex.

Est-ce que la couverture de la voie SNCF est une obligation ?

- ⑨ Les obligations de qualité de service sont imposées par l'État.

Pourquoi Orange ne fait-il pas la démarche ?

- ⑨ C'est vrai qu'ils ne sont pas très présents. Le pylône sera en visibilité de tous les opérateurs.

Une fois l'accord pris, quel sera le délai de la mise en service ?

- ⑨ Si le bail est signé en février, fin mai, il y aura l'autorisation de travaux, puis 3 mois de travaux. Mais il peut y avoir des délais (si changement de transformateurs, 40 semaines de délai). Il faut compter environ un an. Le loyer est payé au démarrage de l'exploitation.

Y a-t-il d'autres projets dans un périmètre proche ? Par rapport à la ligne SNCF ?

- ⑨ Pas dans un rayon de 10 kms.

Pourquoi faut-il absolument rajouter des ondes ?

- ⑨ C'est un besoin, c'est une obligation légale. Il faut couvrir 90 % des voies ferrées.

DEPART DES INTERVENANTS

Remarques et questions sur le projet :

Le téléphone mobile est roi.

Est-ce que nous avons anticipé avec Free son départ ?

- ⑨ Nous avons prévenu Free que nous allions dénoncer le contrat. De toute façon c'est Cellnex qui possède les antennes dans le clocher.

Nous avons été démarchés par une entreprise concurrente de Cellnex, mais c'était une mauvaise affaire.

Est-ce que les voisins peuvent s'opposer à la démarche ? C'est une décision du conseil municipal. Il y a une période de recours à la demande d'autorisation de travaux.

- ⑨ Il paraît important de dialoguer avec les voisins et l'usine Mondelin. Cet endroit est plutôt assez loin des habitations.

Il faut aussi s'informer des montants de loyer attribué aux autres communes et bien négocier.

Attention, d'autres propriétaires seraient déjà ok pour accueillir le pylône.

Il y aura négociation mais nous ne sommes pas dans une position de force.

On pourrait être en position de force si une hauteur maximale est notée dans le PLU, hors zone prévue par le projet.

Par contre sur le clocher, il y a un seul opérateur et on a un loyer de 6000 euros. Donc, ce serait quand même bien d'avoir au moins cette somme.

Les participants de la commission sont d'accord sur l'accueil de l'installation sur le terrain communal.

Cela soulève quand même des inquiétudes. Il faut tenir compte que les gens à proximité vont s'inquiéter. Il est important de dialoguer avec eux.

Un dialogue avec les voisins du projet devra être établi et la négociation pour le tarif de location devra être menée efficacement, même si nous avons d'autres concurrents.

2- Renouvellement du bail avec l'association des chasseurs du Mourier

Une somme de 100 euros par an est versée mais le bail est caduc depuis juillet 2009. Il faut qu'on délibère de nouveau sur les clauses du bail ; une augmentation du droit pourrait également être envisagée par la même occasion. Le bail concerne 10 hectares.

La revalorisation peut être envisagée. Le président de la société ACCA est l'interlocuteur à contacter au titre de la chasse ainsi que Joël Murcier, signataire du premier bail.

On va faire un bail et on propose d'augmenter le montant à hauteur de 150 euros.

Chasse : inquiétude manifestée par un habitant du fait des risques liés aux battues lorsqu'elles sont organisées près de leur terrain.

Un membre de la chasse rassure en indiquant que la société est ouverte à des échanges et insiste sur les règles strictes. Il évoque la possibilité d'accueillir les habitants curieux, lors de journées « chasse ouverte » pour éclairer sur les règles de sécurité.

Il y a un peu moins de 50 chasseurs dans la société de l'A.C.C.A.

Des habitants se demandent s'il est possible de communiquer, même au dernier moment, sur les lieux de battues et de tirs.

Une réunion de discussion est envisagée dans laquelle d'autres chasseurs pourraient intervenir pour échanger avec les habitants inquiets ou curieux.

Date prochaine réunion : mercredi 14 février à 18h pour valider le plan et les zones d'énergies renouvelables.